Des annonces gratuites qui risquent de coûter cher!

Abderrahim DERRAJI - 2016-09-12 23:37:09 - Vu sur pharmacie.ma

Les pharmaciens qui souffrent de l'effritement de leur monopole et des dépassements de tous genres, ont été surpris d'apprendre qu'un site d'annonces gratuites proposait de l'insuline LANTUS SOLOSTAR avec un conditionnement étranger au prix de 400 DH. Cette annonce qui peut sembler de prime abord anodine, vient nous rappeler que les dangers inhérents à l'usage inapproprié des médicaments sont souvent sous-estimés. Le mercantilisme ambiant et l'appât du gain viennent aggraver cette tendance puisque les adeptes de l'uberisation sauvage se sont assignés comme objectif de banaliser tous les services y compris la vente de médicaments et de produits de santé. Ce qu'on peut reprocher à ce site, qui interdit dans son "Règlement de publication" les annonce concernant les médicaments(1), c'est le retard (ou le défaut) de régulation. La sécurisation des annonces nécessite un contrôle avant leur mise en ligne et pas seulement à posteriori. Faute de quoi, des annonces en contradiction avec la loi marocaine peuvent être publiées à l'insu des éditeurs de ce site. Dans ce cas particulier, il s'agit de l'insuline, un médicament délicat qui doit respecter des conditions strictes de conservation et de transport. Dans le cas contraire, le malade s'expose à une hyperglycémie, voire à un coma hyper-glycémique. La société éditrice de ce site a été rapidement saisie, entre autres, par le Conseil national de l'ordre des pharmaciens. L'annonce a finalement été retirée et on espère que ce site d'annonces mettra les garde-fous nécessaires pour éviter d'autres annonces similaires. Cet exemple devrait nous inciter à mettre en place une structure à l'image de la CNDP (Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel) qui accomplit un excellent travail en ce qui concerne la protection des données personnelles. Cette nouvelle structure, qui devrait impliquer les professionnels du secteur et les conseils de l'Ordre des médecins et des pharmaciens, aura la charge de traiter les notifications et les réclamations concernant tout usage médical des nouvelles technologies non conforme aux lois en vigueur, ou pouvant présenter un danger pour les internautes. Cette commission peut commencer par sensibiliser et les fournisseurs de ces services et les internautes. Pour les fournisseurs récalcitrants, des sanctions seraient à prévoir. Et comme le problème ne se cantonne pas au Maroc, il est primordial de collaborer avec les autres pays en mettant l'intérêt des usagers de ces nouveaux services au centre de nos préoccupations. En attendant, les professionnels de santé et du médicament, l'administration et les associations de consommateurs doivent rester vigilants, car il y va de la santé de nos concitoyens.

(1) « Les substances illégales et les produits destinés à produire, modifier, consommer des substances illégales. Les anabolisants et les stéroïdes. Les drogues. Les médicaments et tout article pharmaceutique sous prescription»